

● (1140)

[Traduction]

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Madame le Président, la position du gouvernement du Canada se résume à ceci: nous ne sommes pas entièrement satisfaits des arrangements qui existent depuis 1977 pour le transfert en bloc aux provinces des paiements affectés à l'enseignement postsecondaire. Lors de la réunion des premiers ministres, le premier ministre fédéral a offert aux provinces, malgré ces réserves, de continuer le transfert en bloc de cet argent pendant encore au moins deux ans, et d'y ajouter un montant d'environ 12 p. 100 par année, si à leur tour les provinces acceptaient de ne pas réduire davantage leur quote-part du coût de l'éducation. Ni cela, ni le désir de parler des objectifs nationaux, qu'a exprimé alors le premier ministre, ne peuvent être considérés comme une intrusion dans un domaine de compétence provinciale. Nous n'avons aucune intention, ni aucun désir de participer à l'orientation à donner à l'enseignement postsecondaire, et nous avons reconnu sans réserves la primauté traditionnelle des provinces à cet égard.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'ENQUÊTE CONCERNANT LE MEURTRIER CLIFFORD OLSON

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Le 27 juillet dernier, les agents de la GRC en poste à Surrey ont réclamé un mandat d'arrestation contre Clifford Olson. Le 28, Clifford Olson buvait en compagnie d'un autre jeune homme et de deux adolescentes tout en conduisant sa voiture sur la route King George. A un moment donné, ayant fait demi-tour, il fut arrêté et conduit en prison. Il fut relâché le lendemain 29, même si le mandat d'arrêt émis deux jours auparavant était toujours valable, et les accusations contre lui furent retirées le surlendemain, bien qu'il eût été fait pris en filature parce qu'on le soupçonnait de meurtre. Pourquoi?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, cette question a été posée au procureur général de la Colombie-Britannique et je crois que la réponse qu'il a fournie reste valable. Je suis d'accord avec ce qu'il a dit. J'ai demandé au commissaire de la GRC de revoir l'enquête concernant Clifford Robert Olson et dernièrement, il m'a confirmé, comme je l'ai rapporté à la Chambre, que l'ensemble de l'opération lui paraissait régulier, y compris cet aspect en particulier.

Questions orales

LA DÉCLARATION DU PROCUREUR

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, le solliciteur général veut bien être grand patron de la GRC, mais il refuse d'en être responsable. Ou bien il décline cette responsabilité ou bien il l'accepte.

Quand Clifford Olson a comparu devant le juge le 31 juillet, le procureur a soutenu qu'il ignorait tout des 92 condamnations de Clifford Olson ou encore des mandats d'arrestation émis contre lui. Pourquoi n'était-il pas au courant de ces faits?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, je n'étais pas au courant de cette déclaration du procureur. Si le député veut me communiquer ses allégations concernant les propos du procureur, je verrai s'il y a lieu de les confirmer.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DES TRANSPORTS

L'ABANDON DES VOIES SECONDAIRES—DEMANDE DE REPORT

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. C'est au sujet de sa déclaration du 8 février au sujet des modifications au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, mais néanmoins ce n'est pas là-dessus que porte ma question et je n'attends donc pas une réponse aussi calculée que le tarif.

Comme la Commission canadienne des Transports tient actuellement de nombreuses audiences dans les Prairies au sujet de l'abandon des voies ferrées, que les compagnies de chemins de fer justifient principalement en invoquant leur déficit, et comme cette raison ne tiendra plus si le ministre change le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau suivant son intention, le ministre va-t-il annuler ou différer toutes les décisions de la CCT à l'égard de l'abandon des voies secondaires en attendant que soit adoptée la loi qu'il veut présenter?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je ne pense pas devoir le faire. Le réseau ferroviaire est régi par la loi. Il y a actuellement un nombre de lignes secondaires sur le point d'être abandonnées. Le tarif qui remplacera celui du Pas du Nid-de-Corbeau n'a encore rien de définitif et j'estime donc devoir laisser le système fonctionner normalement.

Soit dit en passant, je ne pense pas qu'il faille dramatiser à l'excès la situation dont parle le député, car environ 83 p. 100 de tout le réseau de voies secondaires de l'Ouest est maintenu et nous avons la garantie qu'il le sera jusqu'en l'an 2,000. Les compagnies parlent d'abandonner seulement 17 p. 100 du réseau. Bien sûr, c'est déjà beaucoup trop pour certaines personnes, mais il ne faudrait pas donner l'impression que c'est vraiment dramatique comme le député l'a laissé entendre.